

# Résidences de jeunes artistes en ruralité

Résidence de recherche et de création idbl - École d'art intercommunale Digne-les-Bains

# Appel à candidatures

## Contexte

L'École(s) du Sud est une association qui réunit huit établissements publics d'enseignement supérieur artistique du Sud-Est de la France. Elle est née d'une volonté commune de valoriser le rayonnement, le dynamisme et la richesse de la création et de la recherche artistique en Méditerranée, et de mutualiser les ressources et compétences pour développer des projets collectifs aux échelles régionale, nationale et internationale. Le réseau agit notamment en faveur de la professionnalisation des étudiant·es et jeunes diplômé·es, à travers des dispositifs de résidence, d'exposition, de mobilité et de coopération.

## Membres

- Beaux-Arts de Marseille - Campus Art Méditerranée
- École supérieure des Beaux-Arts de Nîmes
- École nationale supérieure de photographie d'Arles
- École supérieure d'art d'Aix-en-Provence
- École supérieure des Beaux-Arts d'Avignon
- École supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée
- Pavillon Bosio (Monaco)
- Villa Arson (Nice)

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes artistes, le réseau École(s) du Sud lance, avec le soutien du ministère de la Culture – DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, un nouvel appel à candidatures. Il s'inscrit dans un programme expérimental de **résidences artistiques en milieu rural**.

Ce dispositif expérimental s'inscrit dans les axes du *Plan Culture et Ruralité*, décliné à l'échelle régionale depuis 2024, et dans les orientations stratégiques du réseau en matière de professionnalisation des jeunes diplômé·es des écoles d'art.

Il s'agit de permettre à quatre artistes diplômé·es des écoles membres du réseau de bénéficier d'un temps de recherche-crédation de plusieurs semaines dans une structure partenaire en zone rurale, dans un cadre souple, transdisciplinaire, propice à l'exploration, à la rencontre et à l'expérimentation.

## Objectifs du dispositif

- Expérimenter des résidences de recherche-crédation en dehors des cadres habituels de l'art et du design, en les ancrant dans des contextes de ruralité ;
- Accompagner l'insertion professionnelle sur le territoire par des initiatives concrètes ;
- Permettre à de jeunes artistes de bénéficier d'une première expérience de développement personnel du travail artistique ;
- Susciter des rencontres de terrain avec des acteurs variés de la société rurale et par conséquent le déploiement de formes artistiques inédites.

Dans le cadre de cet appel à candidature, L'École(s) du Sud s'associe à **idbl - École d'art intercommunale Digne-les-Bains**.

## idbl - École d'art intercommunale Digne-les-Bains

L'école d'art intercommunale - IDBL est un service de Provence Alpes Agglomération, qui réunit 46 communes sur un territoire d'une superficie de plus de 1 500 km<sup>2</sup> pour environ 50 000 habitant-es. Elle est implantée sur la commune de Digne-les-Bains, ville thermale et universitaire de 18 000 habitant-es et préfecture du département des Alpes de Haute-Provence.

L'école d'art idbl est un établissement public d'enseignement artistique proposant des cours dans 16 disciplines. Ouverte à tous les publics – enfants, adolescents, adultes et étudiant-es de classe préparatoire aux formations supérieures artistiques – elle accueille chaque année plus de 500 élèves dans un bâtiment moderne de 1 900m<sup>2</sup>. L'école possède également une galerie, le bild, et une salle de conférence qui lui permettent de programmer des événements pour accueillir 1 400 visiteurs tout au long de l'année.

Bien qu'intercommunale, l'école d'art de Digne-les-Bains développe une politique culturelle et éducative à l'échelle du département des Alpes de Haute-Provence et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A cette fin, elle a mis en place un maillage territorial en faveur de l'éducation artistique en multipliant les partenariats avec diverses institutions culturelles locales, départementales et régionales : pôle Ambulo (le CAIRN centre d'art, Musée Gassendi, Maison Alexandra-David-Neel), musée de Préhistoire de Quinson, musée-promenade et UNESCO géoparc de Haute-Provence, Conservatoire départemental, réseau des médiathèques, Théâtre Durance – scène nationale, Fonds régional d'art contemporain Sud, artothèque de Miramas, école supérieure d'Art d'Aix-en-Provence, école supérieure d'art et de design Marseille Méditerranée... Ces initiatives permettent à l'école d'art de bénéficier d'une visibilité et d'un rayonnement bien au-delà de son territoire d'ancrage.

## Cadre de la résidence

### Présentation du territoire et orientations locales

Depuis plus de 300 millions d'années, les mouvements de plaques tectoniques, l'érosion, les phénomènes climatiques et l'activité des communautés humaines ont façonné les paysages entre montagnes et Méditerranée, caractéristiques des Alpes de Haute-Provence. Provence Alpes Agglomération accueillant le siège du 1<sup>er</sup> parc géologique créé au monde dans le cadre de la *Déclaration internationale des Droits de la mémoire de la Terre*, la défense du patrimoine naturel constitue un axe fort des politiques du territoire.

Refuge unique de biodiversité aussi bien pour la faune que pour la flore, ce territoire a l'originalité d'accueillir par ailleurs nombre de pratiques sportives de plein air pour lesquelles les éléments naturels s'avèrent fondamentaux : parapente, vol en planeur, escalade en falaise, via ferrata, spéléologie, cascade de glace, randonnée aquatique, observation astronomique en altitude...

Du côté des patrimoines immatériels, l'agriculture, la transhumance, les fêtes de village, la pratique de l'ermitage, la cuisine etc. sont autant d'activités culturelles liées aux spécificités géographiques et climatiques de ce territoire.

Aussi il est proposé, dans le cadre de cette résidence, d'accueillir des pratiques artistiques sensibles à l'un ou l'autre de ses aspects, qui de manière générale intègrent un lien fort avec la dimension du vivant. Ce qui est listé ici est loin d'être exhaustif ; libre aux candidat-es de faire valoir ce qui les attirent sur ce territoire.

## Modalités financières

- une bourse de résidence de 1 450 € ;
- attribution d'une enveloppe de 800 € dédiée aux frais de production, de déplacement, de restauration et de transport des œuvres ;
- cession de droits d'auteurs : 250 €.

## Modalités d'accueil

L'artiste sera accueilli par l'idbl pendant 3 semaines entre le 24 août et le 23 octobre 2026 sur deux temps :

- du 24 août au 6 septembre 2026
- et du 15 au 23 octobre 2026.

Cette résidence comprend les conditions suivantes :

- un hébergement en alternance sur deux sites (école d'art idbl et Musée Promenade) ;
- un atelier dédié avec PC, internet et point d'eau ;
- un accompagnement assuré par l'idbl ;
- une rencontre pour tout public à l'idbl le 15 octobre 2026 en soirée (1h) ;
- un atelier de pratique/découverte (2h) avec des publics à l'idbl entre le 19 et le 22 octobre.

Un temps d'échange entre l'artiste lauréat de l'appel à candidature, L'école(s) du Sud et l'idbl sera organisé en amont de la résidence pour affiner les modalités d'accueil. La résidence fera également l'objet d'une convention spécifique tripartite.

## Conditions d'éligibilité

L'artiste doit être diplômé-e depuis moins de 5 ans (2021-2026) d'un DNSEP de l'une des écoles membres du réseau L'École(s) du Sud. Les candidatures des artistes qui seront diplômé-es en 2026 seront recevables et feront l'objet d'une vérification du diplôme.

Il est fortement conseillé que l'artiste soit détenteur-riche du permis B. En effet, si l'artiste souhaite découvrir des sites spécifiques (fossiles et géologie, points de vue, patrimoine de village etc...), il sera nécessaire de pouvoir se déplacer autrement qu'à pieds. Un véhicule utilitaire ou un vélo pourra être mis à disposition sur place.

L'artiste devra être disponible sur l'ensemble de la période de résidence et disposer d'un statut d'artiste-auteur.

## Modalités de candidature

- **Une note d'intérêt** (1 page) présentant votre démarche artistique, votre intérêt pour cette résidence, son cadre et la manière dont elle pourrait enrichir votre parcours ;
- **Un portfolio** intégrant des visuels, extraits, liens multimédias le cas échéant ;
- **Un curriculum vitae** incluant les éléments de formation, résidences, expositions, publications ou autres activités ;
- **Une fiche** précisant :
  - o Nom et prénom
  - o Adresse postale, téléphone, mail
  - o École et année de diplôme
  - o Attestation d'inscription à l'URSSAF Limousin.

## Dépôt, sélection et attribution des bourses

Les dossiers sont à adresser en format numérique avant le 05 juillet 23h59 à l'adresse suivante : [e.carrara@lecolesdusud.fr](mailto:e.carrara@lecolesdusud.fr) avec pour objet : *Candidature – Résidences en ruralité IDBL – NOM Prénom.*

Le comité de sélection se réunira la semaine du 06 juillet. Les candidatures seront étudiées par une commission composée de représentant·es du réseau L'école(s) du Sud et de l'idbl.

Seront particulièrement valorisés :

- la qualité artistique du parcours et du dossier ;
- l'intérêt pour une immersion contextuelle, ouverte à la ruralité et à ses enjeux ;
- la capacité à s'inscrire dans un dialogue avec le lieu de résidence, le territoire et ses habitant·es.

## Calendrier et contact

- Ouverture de l'appel : 11 juin 2026
- Clôture des candidatures : 05 juillet 2026 à 23h59
- Annonce des lauréat·es : semaine du 13 juillet 2026
- Rendez-vous en visio entre les parties prenantes : 17 juillet 2026 (le matin)
- Semaines de résidence :
  - o du 24 août au 6 septembre 2026,
  - o et du 15 au 23 octobre 2026
- Rencontres :
  - o une rencontre pour tout public à l'IDBL le 15 octobre 2026 en soirée (1h),
  - o un atelier de pratique/découverte (2h) avec des publics à l'idbl entre le 19 et le 22 octobre.

Pour tout renseignement concernant l'appel à projet, vous pouvez contacter le réseau L'école(s) du Sud : [e.carrara@lecolesdusud.fr](mailto:e.carrara@lecolesdusud.fr).